



Pour un voyage en toute sécurité

Chez Keolis Monts Jura la sécurité est notre priorité.

Offrir à nos collaborateurs, à nos clients et à nos passagers, les meilleures conditions de sécurité dans nos transports, est un projet quotidien qui se concrétise par plusieurs mesures détaillées dans cette charte.

En ces temps particuliers de covid-19, en plus de suivre les règles gouvernementales, chez Keolis Monts Jura nous mettons en place toute une série de mesures qui visent à maintenir ce niveau de sécurité et à éviter la propagation du virus : mesures de distanciation, mesures de nettoyage, et gestes barrières.

Par cette charte Keolis Monts Jura s'engage.

1 Activités concernées par cette charte sécurité

La sécurité n'étant pas une option chez Keolis Monts Jura, toutes nos activités de transport sont concernées par cette charte sécurité :

- Services réguliers spécialisé (transport scolaire, Navettes entreprise, ...)
- Transport occasionnel
- Transport public en ligne régulière.

Cette charte est un standard, un minimum que nous garantissons à nos collaborateurs, à nos clients et à nos passagers pour leur permettre un voyage en toute sécurité. Selon le donneur d'ordre, des mesures complémentaires peuvent également être mises en place

2. Mesures de distanciation sociale

a. Limitation de la charge du véhicule

Dans nos autocars, il est de la décision du client de choisir le niveau de distance souhaité entre les passagers

b. Distance à la montée ou à la descente

La distance sociale doit être au maximum maintenue lors des déplacements des passagers. Ainsi, seul le passager qui doit monter ou descendre du bus est debout. S'il y a plusieurs passagers au même endroit, le maintien d'une certaine distance doit être observé entre chacun.

Le poste de conduite est isolé des passagers par un système de bâche de protection transparente.

Pour les bagages

Le nombre de bagages à main dans le véhicule doit être réduit au strict minimum. S'il y a des bagages en soute, le conducteur en gère le chargement et le déchargement. En cas de nombreux bagages, le conducteur pourra se faire aider de 2 ou 3 personnes qui suivront ses instructions.

Les passagers déposent leur bagage à la portée du conducteur sur le sol. Pour les récupérer, ils se mettent en file

et ils se rapprochent un par un après que le conducteur a donné son autorisation.

Aucun effet personnel, masque ou gant ne doit rester dans le véhicule.

Pour les personnes à mobilité réduite

Pour la montée d'une personne à mobilité réduite, le conducteur est le seul à pouvoir manipuler les fauteuils roulants, l'arrimage des fauteuils et les poignées de porte. Si le passager n'a pas besoin de son fauteuil à bord mais qu'une assistance est cependant nécessaire, le conducteur est le seul à l'aider. Il sera équipé de gants.

Pour rappel, le conducteur et le passager doivent porter un masque.

Circulation à bord

L'embarquement et le débarquement se déroulent selon le principe FILO (First In Last Out), ce qui signifie qu'à la montée, chaque passager s'installe à la place disponible la plus éloignée de la porte de manière à ce que le véhicule se remplisse dans l'ordre en évitant toute proximité avec les passagers déjà installés. Pour le débarquement, le passager le plus proche de la porte sort le premier.

Nous rappelons également que les déplacements à bord d'un autocar sont interdits pendant le voyage. Cette règle est d'autant plus importante à respecter pour maintenir les distances sociales pendant le trajet.

Les toilettes sont fermées pour des raisons de sécurité. En cas de long déplacement, des pauses peuvent être prises à la demande des passagers.

Deuxième conducteur

En autocar de tourisme, puisque la distance est suffisamment grande, un deuxième conducteur est autorisé dans la zone du conducteur en vue du respect des temps de repos et de conduite.

3. Mesures de nettoyage et d'aération

La protection des passagers et du conducteur, passe par la désinfection régulière des véhicules et leur aération. A cet effet, un matériel de nettoyage adapté est à disposition de chaque conducteur et une procédure de nettoyage a été mise en place.

a. Matériel de protection et de désinfection

Chaque conducteur est muni d'un équipement de protection et de nettoyage qu'il doit utiliser selon les procédures de sécurité communiquées en interne. Voici l'ensemble de son équipement :

- les nettoyeurs désinfectants aux normes virucides ;
- gel désinfectant pour se laver les mains avant chaque service et après chaque contact avec les passagers ou le matériel des passagers ;
- masques de protection (jetables ou réutilisables) ;
- gants portés par le conducteur, notamment lors du chargement et du déchargement des bagages ainsi que pour la manipulation des fauteuils roulants.

b. Procédure de nettoyage

La procédure de désinfection du véhicule ne change rien au fait que chaque véhicule est nettoyé selon les directives habituelles. Cette procédure concerne le complément de nettoyage en vue de désinfecter les espaces régulièrement touchés par le conducteur ou les passagers.

Règles

Avant tout nettoyage de l'espace passagers, un masque et des gants de protection doivent être enfilés par le conducteur. Le véhicule est d'abord nettoyé selon les règles habituelles de nettoyage.

Puis, au moins une fois par jour l'ensemble des éléments cités ci-dessous sont désinfectés avec un produit adéquat fourni au conducteur par l'entreprise.

Au niveau du poste de conduite, les éléments suivants sont désinfectés chaque jour et entre chaque conducteur:

- volant
- mains courantes
- boutons de commande
- tableau de bord
- toutes les surfaces dures

Les éléments suivants de l'espace passager sont désinfectés quotidiennement :

- barres et mains courantes
- poignées de sièges et accoudoirs
- poignées de porte
- bouton d'arrêt et de porte
- les attaches des ceintures
- et toutes autres surfaces dures

c. Aération des véhicules

Le conducteur aère très régulièrement son véhicule. Lors de la prise de service, de la fin de service et à chaque arrêt prolongé, le conducteur renouvelle autant que possible l'air dans son véhicule en ouvrant grand les portes et les fenêtres. Pendant le trajet, si la météo le permet, les fenêtres resteront ouvertes.

4. Application des gestes barrières

Que ce soit concernant le conducteur, les passagers, le personnel d'encadrement ou les convoyeurs/convoyeuses, à bord, les gestes barrières sont attendus de tous.

a. Masque

Chaque personne de 11 ans et plus, doit porter un masque de protection dans tous nos véhicules. A ce titre et à moins que le conducteur ne soit séparé de la zone passagers par une paroi souple, il porte également un masque durant l'ensemble de son service en charge.

Pour la sécurité de tous à bord de nos véhicules, si une personne de 11 ans ou plus ne dispose pas de masque, l'accès lui sera refusé.

b. Gel antibactérien

Le conducteur est équipé de gel antibactérien qu'il doit utiliser avant et après des contacts avec les bagages des passagers, les fauteuils roulants ou avec un passager.

c. Gants

Le conducteur est équipé de gants qu'il utilisera notamment dans les situations suivantes :

- lors du chargement / déchargement des bagages
- pour l'assistance à une personne à mobilité réduite
- pour le nettoyage de son véhicule
- pour toute autre interaction physique avec un élément potentiellement contaminé

Il se désinfecte également les mains immédiatement après l'utilisation des gants.

d. Autres gestes attendus du conducteur et des passagers

Mouchoirs en papier

L'utilisation de mouchoirs en papier est plébiscitée. Après utilisation, il doit être jeté dans une poubelle fermée.

Toux et éternuements

En cas de toux ou d'éternuement, sans mouchoir à portée de main, chacun doit éternuer ou tousser dans le pli du coude.

AVIS IMPORTANT

Merci de veiller à laisser le véhicule propre en débarrassant vos déchets dans les poubelles mises à disposition